



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction Générale
de l'enseignement et de la recherche

Le Directeur Général

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Dossier suivi par : Adeline CROYERE/ Catherine LONCLE

Madame Geneviève LAURENSON
Monsieur Yoann VIGNIER

SNETAP-FSU

Objet : Demandes relatives aux projets d'arrêtés du baccalauréat
technologique STAV

Paris, le **19 JUIN 2018**

Madame, Monsieur,

A l'invitation de mes services, vous m'avez transmis vos demandes et propositions d'amendement relatives à la réforme du baccalauréat technologique.

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat engagée par le Gouvernement, la DGER a souhaité conforter toutes les spécificités du baccalauréat technologique de la série Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), diplôme emblématique de l'enseignement agricole, notamment la prise en compte de sa modularité, de sa pluridisciplinarité, du contrôle en cours de formation et la place de l'épreuve orale.

Le calendrier s'inscrit dans l'objectif d'organiser le premier examen de ce baccalauréat rénové en juin 2021, ce qui nécessite la mise en place des enseignements de la classe de première dès la rentrée 2019. Les textes doivent donc être préparés et publiés dans le même pas de temps que celui de l'Éducation nationale.

A la suite de la réunion d'hier au Cabinet et conformément aux engagements pris auprès des organisations syndicales, je suis à même de vous apporter les réponses suivantes :

- Le baccalauréat technologique STAV sera valorisé par des **campagnes de communication** adaptées pour les jeunes. La campagne pourra se baser sur les deux arrêtés présentés en CNEA le 20 juin prochain.
- Le **stage individuel**, spécificité forte de notre série technologique, sera maintenu à hauteur de cinq semaines .
- Les **cinq domaines technologiques** proposés actuellement en espaces d'initiatives locales (EIL), dont agro-équipement, seront reconduits dans le cadre de l'enseignement de spécialité *Technologie* pour la classe de Première et *Territoires et technologie* pour la classe de Terminale.
- La définition de l'**épreuve orale**, qui réservera une place importante au stage et sera élargie aux questions « socialement vives » (au choix du candidat), sera précisément définie par l'Inspection.

- La **place de l'ESC** sera maintenue à la fois dans les enseignements communs et dans les enseignements de spécialité.
- Le **libellé des disciplines**, qui contribuent à chaque enseignement de spécialité, sera précisé dans l'arrêté afin de donner plus de lisibilité au projet. En revanche le volume horaire sera défini par l'Inspection, a qui j'ai fait part de l'ensemble de vos remarques, et précisé par voie réglementaire.
- La **capacité professionnelle agricole** restera accessible au titulaire du nouveau diplôme du baccalauréat technologique STAV.
- La **moyenne des volumes horaires**, de 31 heures, sera maintenue sur le cycle.

Certains de ces points ont nécessité des modifications du projet d'arrêté portant organisation et volumes horaires du baccalauréat technologique STAV. Vous en trouverez ci-joint une version prenant en compte ces modifications.

Sur le tronc commun, un strict parallélisme des volumes horaires hebdomadaires a été assuré, afin d'assurer une bonne visibilité de cette série et de favoriser l'orientation via la plateforme Parcours Sup. Les disciplines TIM et ESC, qui correspondent à des disciplines non évaluées en épreuves terminales, y ont été introduites à la différence de la discipline SESG qui contribue largement à deux des enseignements de spécialité et est évaluée dans une épreuve terminale de spécialité.

Un des objectifs de la réforme étant la simplification des examens, la réduction du nombre de CCF est une préoccupation commune avec vous. A ce propos, une note de service sera élaborée pour la rentrée 2019.

Par ailleurs, en réponse à votre demande, la note de service DGER/SDPFE/2018-410 du 30 mai 2018, portant sur les **dispositifs d'initiatives d'appui personnalisé**, sera prochainement modifiée pour en élargir le périmètre aux filières technologiques et générales, tout en réaffirmant le centrage sur la voie professionnelle. Cette modification pourrait permettre la continuité des projets déjà engagés, même si la décision reste du ressort de la DRAAF.

Comme vous le savez, je suis très attaché au dialogue social pour que les diplômes répondent toujours mieux aux attentes des jeunes.

En espérant avoir répondu à vos préoccupations, les projets d'arrêtés modifiés seront présentés au CNEA du 20 juin et dans les instances de l'Education nationale (CSE prévu début juillet).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,



Philippe VINÇON